

À une séance régulière des membres du conseil de la Ville de Rouyn-Noranda tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 100 de la rue Taschereau Est, le lundi 28 avril 2025 à 20 h, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, à laquelle sont présents les conseillères et les conseillers :

Monsieur Daniel Camden,	district N° 1	– Noranda-Nord/Lac-Dufault
Madame Sylvie Turgeon,	district N° 2	– Rouyn-Noranda-Ouest
Monsieur Guillaume Beaulieu,	district N° 3	– Rouyn-Sud
Madame Claudette Carignan,	district N° 4	– Centre-Ville
Monsieur Réal Beauchamp,	district N° 5	– Noranda
Monsieur Louis Dallaire,	district N° 6	– De l'Université
Monsieur Yves Drolet,	district N° 7	– Granada/Bellecombe
Monsieur Sébastien Côté,	district N° 8	– Marie-Victorin/du Sourire
Monsieur Cédric Laplante,	district N° 10	– Kekeko
Monsieur Stéphane Girard,	district N° 12	– d'Aiguebelle

Sont absents :

Mme Diane Dallaire, mairesse	
Monsieur Benjamin Tremblay,	district N° 11 – McWatters/Cadillac

formant quorum du conseil municipal de la Ville de Rouyn-Noranda sous la présidence de M. Sébastien Côté, maire suppléant.

Poste vacant,	district N° 9 – Évain
---------------	-----------------------

Sont également présents : M. François Chevalier, directeur général et M^e Angèle Tousignant, greffière.

RÈGLEMENT N° 2025-1366

ATTENDU QUE le 14 décembre 2020, la Ville de Rouyn-Noranda a adopté le règlement N° 2020-1113 décrétant le remplacement de certains véhicules légers et autres véhicules à moteur;

ATTENDU QU'après révision des projets prévus, des modifications au règlement sont nécessaires;

POUR CES MOTIFS,

Rés. N° 2025-409 : Il est proposé par le conseiller Daniel Camden appuyé par le conseiller Louis Dallaire et unanimement résolu que le **règlement d'emprunt N° 2025-1366** modifiant le règlement d'emprunt N° 2020-1113 afin de réduire l'emprunt et la dépense d'un montant de 22 444 \$ pour le remplacement de certains véhicules légers et autres véhicules à moteur à ces fins remboursable par l'ensemble des contribuables, soit adopté et signé tel que ci-après reproduit.

RÈGLEMENT N° 2025-1366

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 Le titre du règlement N° 2020-1113 est remplacé par le suivant :

Règlement d'emprunt N° 2020-1113 décrétant le remplacement de certains véhicules légers et autres véhicules à moteur pour un montant de 474 556 \$ et décrétant l'emprunt d'un montant de 474 556 \$ à ces fins remboursable par l'ensemble des contribuables.

ARTICLE 3

L'article 1 du règlement N° 2020-1113 est remplacé par le suivant :

Le conseil de la Ville de Rouyn-Noranda décrète le remplacement de certains véhicules légers et autres véhicules à moteur ainsi que le paiement de frais de financement et autres; le tout tel que décrit aux annexes « 1 » à « 9 » approuvées en date du 14 février 2025 par Mme Hélène Piuze, directrice des travaux publics et des services techniques et dont copies sont jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante, le tout pour un montant total de..... 474 556 \$.

ARTICLE 4

L'article 2 du règlement N° 2020-1113 est remplacé par le suivant :

Le conseil de la Ville de Rouyn-Noranda est autorisé à dépenser une somme de 474 556 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 5

L'article 3 du règlement N° 2020-1113 est remplacé par le suivant :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 474 556 \$ sur une période de cinq (5) ans.

ARTICLE 6

L'annexe 1 du règlement N° 2020-1113 au montant de 29 200 \$ est remplacée par celle datée du 14 février 2025 au montant de 58 793 \$ et jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

L'annexe 2 du règlement N° 2020-1113 au montant de 37 100 \$ est remplacée par celle datée du 14 février 2025 au montant de 58 793 \$ et jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

L'annexe 3 du règlement N° 2020-1113 au montant de 61 100 \$ est remplacée par celle datée du 14 février 2025 au montant de 35 060 \$ et jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

L'annexe 4 du règlement N° 2020-1113 au montant de 39 000 \$ est remplacée par celle datée du 14 février 2025 au montant de 56 752 \$ et jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

L'annexe 5 du règlement N° 2020-1113 au montant de 60 600 \$ est remplacée par celle datée du 14 février 2025 au montant de 52 619 \$ et jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

L'annexe 6 du règlement N° 2020-1113 au montant de 60 600 \$ est remplacée par celle datée du 14 février 2025 au montant de 41 159 \$ et jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

L'annexe 7 du règlement N° 2020-1113 au montant de 39 500 \$ est remplacée par celle datée du 14 février 2025 au montant de 60 566 \$ et jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

L'annexe 8 du règlement N° 2020-1113 au montant de 56 000 \$ est remplacée par celle datée du 14 février 2025 au montant de 52 736 \$ et jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

L'annexe 9 du règlement N° 2020-1113 au montant de 56 000 \$ est remplacée par celle datée du 14 février 2025 au montant de 58 078 \$ et jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

L'annexe 10 du règlement N° 2020-1113 au montant de 57 400 \$ et l'annexe 11 du règlement N° 2020-1113 au montant de 56 500 \$ sont retirées du présent règlement.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE



Diane Dallaire, mairesse



Angèle Tousignant, greffière

RÈGLEMENT N° 2025-1366

Annexe «1»

ÉQUIPEMENT MOBILE - VÉHICULES LÉGERS 2021

Camionnette- Service des espaces verts | Remplacement du #10-7203

Numéro de projet: AM21-041

	DESCRIPTION DES TRAVAUX	UNITÉ	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	COÛT
1,0	Remplacement du véhicule #10-7203 Achat d'une camionnette neuve car le 10-7203 a atteint sa durée de vie: 3/4 tonne, 4x4, boîte de 8 pieds à cabine d'équipe, avec flèche repliable et girophare avec back rack, tommy gate, pneus d'hiver	unité	1	55 190 \$	55 190 \$
	Sous-total				55 190 \$
	SOUS-TOTAL				55 190 \$
	Taxes nettes (4,9875 %)				2 753 \$
	Frais de financement (2 %)				850 \$
	TOTAL				58 793 \$

Préparé par André Rollin



Approuvé par Héléne Piuze, CPA, CMA, OPA
Directrice des travaux publics et services techniques
Le 14 février 2025

RÈGLEMENT N° 2025-1366

Annexe «2»

ÉQUIPEMENT MOBILE - VÉHICULES LÉGERS 2021

Camionnette- Service des espaces verts | Remplacement du #11-7120

Numéro de projet: AM21-050

	DESCRIPTION DES TRAVAUX	UNITÉ	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	COÛT
1,0	Remplacement du véhicule #11-7120 Achat d'une camionnette neuve car le 11-7120 a atteint sa durée de vie: 3/4 tonne, 4x4, boîte de 8 pieds à cabine d'équipe, avec flèche repliable et girophare avec back rack, tommy gate, pneus d'hiver	unité	1	55 190 \$	55 190 \$
	Sous-total				55 190 \$
	SOUS-TOTAL				55 190 \$
	Taxes nettes (4,9875 %)				2 753 \$
	Frais de financement (2 %)				850 \$
	TOTAL				58 793 \$

Préparé par André Rollin



Approuvé par Hélène Piuze, CPA, CMA, OPA
Directrice des travaux publics et services techniques
Le 14 février 2025

RÈGLEMENT N° 2025-1366

Annexe «3»

ÉQUIPEMENT MOBILE - VÉHICULES LÉGERS 2021

Véhicule utilitaire- Direction aménagement du territoire | Remplacement du #11-7123

Numéro de projet : AM21-043

	DESCRIPTION DES TRAVAUX	UNITÉ	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	COÛT
1,0	Remplacement du véhicule #11-7123 Achat d'un VUS neuf 100% électrique (le 11-7123 a atteint sa fin de vie économique).	unité	1	32 823 \$	32 823 \$
	Sous-total				32 823 \$
	SOUS-TOTAL				32 823 \$
	Taxes nettes (4,9875 %)				1 637 \$
	Frais de financement (2 %)				600 \$
	TOTAL				35 060 \$

Préparé par André Rollin



Approuvé par Hélène Piuze, CPA, CMA, OPA
Directrice des travaux publics et services techniques
Le 14 février 2025

RÈGLEMENT N° 2025-1366

Annexe «4»

ÉQUIPEMENT MOBILE - VÉHICULES LÉGERS 2021

Camionnette- Direction gestion des eaux et environnement | Remplacement du #11-7103

Numéro de projet : AM21-044

	DESCRIPTION DES TRAVAUX	UNITÉ	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	COÛT
1,0	Remplacement du véhicule #11-7103 Achat d'une camionnette: 1/2 tonne, boîte de 8 pi, cabine allongée, avec girophare, Tommy gate, pneus d'hiver.	unité	1	53 294 \$	53 294 \$
	Sous-total				53 294 \$
	SOUS-TOTAL				53 294 \$
	Taxes nettes (4,9875 %)				2 658 \$
	Frais de financement (2 %)				800 \$
	TOTAL				56 752 \$

Préparé par André Rollin



Approuvé par Hélène Piuze, CPA, CMA, OPA
Directrice des travaux publics et services techniques
Le 14 février 2025

RÈGLEMENT N° 2025-1366

Annexe «5»

ÉQUIPEMENT MOBILE - VÉHICULES LÉGERS 2021

Camionnette- Service des arénas | Remplacement du #11-7114

Numéro de projet : AM21-046

	DESCRIPTION DES TRAVAUX	UNITÉ	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	COÛT
1,0	Remplacement du véhicule #11-7114 (#16-7104) véhicule neuf: Camionnette 1/2 tonne, boîte de 8 pi, cabine allongée, avec girophare, Tommy gate, pneus d'hiver.	unité	1	49 453 \$	49 453 \$
	Sous-total				49 453 \$
	SOUS-TOTAL				49 453 \$
	Taxes nettes (4,9875 %)				2 466 \$
	Frais de financement (2 %)				700 \$
	TOTAL				52 619 \$

Préparé par André Rollin



Approuvé par Hélène Piuze, CPA, CMA, OPA
Directrice des travaux publics et services techniques
Le 14 février 2025

RÈGLEMENT N° 2025-1366

Annexe «6»

ÉQUIPEMENT MOBILE - VÉHICULES LÉGERS 2021

Camionnette- Service de proximité | Remplacement du #11-7115

Numéro de projet : AM21-047

	DESCRIPTION DES TRAVAUX	UNITÉ	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	COÛT
1,0	Remplacement du véhicule #11-7115 véhicule neuf: petite camionnette, cabine simple et 4X4 avec girophare, Tommy gate, pneus d'hiver.	unité	1	38 632 \$	38 632 \$
	Sous-total				38 632 \$
	SOUS-TOTAL				38 632 \$
	Taxes nettes (4,9875 %)				1 927 \$
	Frais de financement (2 %)				600 \$
	TOTAL				41 159 \$

Préparé par André Rollin



Approuvé par Hélène Piuze, CPA, CMA, OPA
Directrice des travaux publics et services techniques
Le 14 février 2025

RÈGLEMENT N° 2025-1366

Annexe «7»

ÉQUIPEMENT MOBILE - VÉHICULES LÉGERS 2021

Camionnette- Service des espaces verts | Remplacement du #11-7119

Numéro de projet : AM21-048

	DESCRIPTION DES TRAVAUX	UNITÉ	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	COÛT
1,0	Remplacement du véhicule #11-7119 Achat d'une camionnette: 3/4 tonnes, 4x4, boîte de 8 pi, à cabine allongée, avec flèche repliable et girophare avec back-rack, pneus d'hiver	unité	1	56 879 \$	56 879 \$
	Sous-total				56 879 \$
	SOUS-TOTAL				56 879 \$
	Taxes nettes (4,9875 %)				2 837 \$
	Frais de financement (3 %)				850 \$
	TOTAL				60 566 \$

Préparé par André Rollin



Approuvé par Hélène Piuze, CPA, CMA, OPA
Directrice des travaux publics et services techniques
Le 14 février 2025

RÈGLEMENT N° 2025-1366

Annexe «8»

ÉQUIPEMENT MOBILE - VÉHICULES LÉGERS 2021

Camionnette- Direction des travaux publics | Remplacement du #11-7189

Numéro de projet : AM21-051

	DESCRIPTION DES TRAVAUX	UNITÉ	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	COÛT
1,0	Remplacement du véhicule #11-7189 véhicule neuf: camionnette 1/2 tonne, 4x4, cabine allongée,boite de 8 pieds avec flèche, back rack et girophare, pneus d'hiver	unité	1	49 469 \$	49 469 \$
	Sous-total				49 469 \$
	SOUS-TOTAL				49 469 \$
	Taxes nettes (4,9875 %)				2 467 \$
	Frais de financement (2 %)				800 \$
	TOTAL				52 736 \$

Préparé par André Rollin



Approuvé par Hélène Piuzé, CPA, CMA, OPA
Directrice des travaux publics et services techniques
Le 14 février 2025

RÈGLEMENT N° 2025-1366

Annexe «9»

ÉQUIPEMENT MOBILE - VÉHICULES LÉGERS 2021

Camion - Service incendie | Remplacement

Numéro de projet : AM21-058

	DESCRIPTION DES TRAVAUX	UNITÉ	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	COÛT
1,0	Remplacement d'un camion Achat d'une camionnette 3/4 tonne, cabine d'équipe, boite de 8 pieds, accessoires, éclairage d'urgence, sirène, pneus d'hiver	unité	1	54 401 \$	54 401 \$
	Sous-total				54 401 \$
	SOUS-TOTAL				54 401 \$
	Taxes nettes (4,9875 %)				2 713 \$
	Frais de financement (2 %)				964 \$
	TOTAL				58 078 \$

Préparé par André Rollin



Approuvé par Hélène Piuze, CPA, CMA, OPA
Directrice des travaux publics et services techniques
Le 14 février 2025